

DELIBERATION

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 9 MARS 2026

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-six,
le neuf mars

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 8

Pouvoir : 1

Votants : 9

Date de la convocation : 3 mars 2026

Présents : Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc
ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER

Absente excusée : Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER)

Secrétaire : Marc BLANC

Objet : Remboursement à Madame BURGAT Pascale de la facture correspond à l'achat de
matériel pour la salle de détente à la Chalp.

Monsieur le maire rappelle au conseil l'aménagement d'une salle de détente au rez-de-
chaussée du centre d'accueil de La Chalp.

Il informe le conseil que Madame Pascale BURGAT a acheté des jeux pour enfants et des
tabourets, et présente les factures correspondantes :

- 17,50€ pour des jeux enfants à « La Miraille »
- 35,90€ pour des tabourets à « Action »

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** de rembourser à Madame Pascale BURGAT la somme de 53,40€.
- **Charge** Monsieur le Maire de faire effectuer ce versement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

